NES

Normes **ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES** de la Banque mondiale

LA BANQUE MONDIALE

Les NES énoncent les obligations des Emprunteurs en matière d'identification et d'évaluation des risques et effets environnementaux et sociaux des projets appuyés par la Banque, par des mesures tenant compte de la nature et de l'envergure du projet concerné et proportionnés aux risques et effets environnementaux et sociaux de celui-ci.

1 Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux

2 Emploi et conditions de travail

3 Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution

4 Santé et sécurité des populations

5 Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire

6 Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques

7 Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées

8 Patrimoine culturel

9 Intermédiaires financiers

10 Mobilisation des parties prenantes et information

10 NES

DESCRIPTION ET INTERET DES NES

- Elles aident les Emprunteurs à appliquer de bonnes pratiques internationales en matière de viabilité environnementale et sociale.
- Elles énoncent des objectifs et des dispositions pour éviter, minimiser et atténuer les risques et effets environnementaux et sociaux, et lorsque cela n'est pas possible, pour compenser ces effets.
- Elles sont compatibles avec les objectifs de développement durable.
- Elles suivent une approche axée sur les risques et les résultats.
- Elles encouragent la gestion adaptative.
- Elles favorisent la non-discrimination, la transparence, la participation, la responsabilité et la gouvernance.
- Elles soutiennent l'innovation.
- Elles promeuvent le renforcement des institutions et des capacités.